

COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HUREL Jean, Maire.

Etaient présents votants : M. HUREL Jean (pouvoir de M. Eric HALLAY), M. CHESNEAU Claude, Mme DEVALLEE Pascale (pouvoir de M. Philippe KNEUBUHLER), M. MAZET Franck (pouvoir de M. Claude ROUVRE), M. BLATEAU Jackie (pouvoir de Mme Mireille ROMAIN), M. THOMAZO Joël, Mme FERRAND Claude, Mme HUBERT Patricia (pouvoir de Mme Florence LEZEAU), M. SORNAIS Didier (pouvoir de Mme Blandine ROBICHON), Mme BONZON Marie-Claude, Mme DUFRESNE Muriel, M. LEBREC Michel, M. CHENE Eric, Mme BOUTELOUP Laure, Mme PETRUS Ingrid, M. BONZON Sébastien.

Absents excusés : Mme ROMAIN Mireille, M. ROUVRE Claude, M. KNEUBUHLER Philippe, Mme LEZEAU Florence, M. HALLAY Eric, Mme ROBICHON Blandine, Mme HERBE Béatrice.

Absent non excusé : Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BOUTELOUP Laure, a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

ନିରୀକ୍ଷକ

Approbation du procès-verbal du 15 mai 2017 : aucune observation n'étant émise, le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ନିରୀକ୍ଷକ

RAPPORT COMMISSIONS COMMUNALES

• URBANISME

M. MAZET, Rapporteur, donne lecture du compte rendu de la commission du 28 juin 2017 concernant les demandes de permis de construire, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme.

• SPORTS

M. MAZET, Rapporteur, donne des infos sur l'organisation du Forum des Associations du 9 septembre qui aura lieu de 10 H à 18 H à la salle des Fêtes.

• ANIMATION

➤ 14 Juillet

M. BLATEAU, membre de la commission d'Animation, donne des infos sur l'organisation du 14 juillet à savoir sur le repas, le concours de boules ainsi que le feu d'artifice.

Il fait appel à toutes les personnes disponibles pour aider et installer à partir de 9 H.

Il est demandé également qu'une partie de la viande soit prise à la Boucherie Bonneau.

➤ Repas des Anciens du 25 février 2018

Il est décidé de retenir le même groupe que 2017.

• **SCOLAIRE**

Mme DEVALLEE Pascale, rapporteur, donne lecture de la commission du 8 juin 2017 portant sur l'organisation de la semaine et sur les TAP qui ont été jugés de bonne qualité par les parents.

Elle informe qu'un sondage a été fait auprès des parents pour la mise en place des 4 jours :

- en maternelle : 95,5 % des parents étaient favorables à la semaine des 4 jours
- en primaire : 86 % des parents étaient favorables à la semaine des 4 jours.

Elle évoque l'organisation du Mercredi :

- de 7 h 15 à 12 h : garderie (Commune)
- de 12 h à 18 h 30 : centre de loisirs (Communauté de Communes)

Les effectifs pour la prochaine rentrée :

Maternelle	3 classes	76 élèves	21 petite section
			30 moyenne section
			25 grande section

Primaire	6 classes	134 élèves	30 CP
			30 CE1
			31 CE2
			24 CM1
			19 CM2

- Départ de 4 enseignants dont Mme JOUZEAU – Directrice.
- Nouvelle directrice nommée : Mme LION

~*~*~*~

28 - 2017 : TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE SCOLAIRE 2017/2018

Madame DEVALLEE Pascale, Adjointe aux affaires scolaires, **PROPOSE DE MAINTENIR** les tarifs comme suit :

↪ **tarifs de restauration scolaire** à compter du 1^{er} septembre 2017 (année scolaire 2017/2018)

Elève de l'école maternelle, y compris les sorties scolaires	3,48 €
Elève de l'école élémentaire, y compris les sorties scolaires	3,48 €
Adultes, y compris les sorties scolaires	4,90 €
Personnel communal	3,70 €

En ce qui concerne le restaurant scolaire uniquement, les familles bénéficient

- ☛ d'une réduction de 10 % pour 2 enfants
- ☛ et 15 % à partir du 3^{ème} enfant.

↪ **tarifs de la garderie périscolaire** à compter du 1^{er} septembre 2017 (année scolaire 2017/2018)

LUNDI - MARDI - JEUDI et VENDREDI	
MATIN	
de 7 H 15 à 8 H 30	Forfait de 1,10 € par ½ heure

SOIR	
de 16 H 30 à 17 H 30	Forfait – goûter compris : 2,20 €
de 17 H 30 à 18 H 30	Forfait de 1,10 € la ½ heure
de 18 H 30 à 18 H 45	Forfait de 1,10 €

☞ Toute ½ heure commencée est due.

☞ La pénalité pour les parents récupérant leur enfant au-delà de 18 H 45 est maintenue à 5,60 € par enfant.

☞ **Proposition de tarif pour la garderie du mercredi matin** - à compter du 1^{er} septembre 2017 (année scolaire 2017/2018)

de 7 H 15 à 12 H	Forfait de 5 € destiné uniquement aux enfants qui participent aux Centre de Loisirs l'après-midi
------------------	---

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **accepte** les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2017 pour l'année scolaire 2017/2018

29 - 2017 : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – MISE EN PLACE DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur le Maire informe que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires est paru au journal officiel du 28 juin 2017. Ce décret laisse libre aux communes de revenir à la semaine des 4 jours soit 24 heures d'enseignement.

Monsieur le Maire rappelle que ce nouveau texte permet aux Directions Académiques des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une Commune et d'un Conseil d'Ecole, d'autoriser l'organisation scolaire sur huit demi-journées d'enseignement réparties sur 4 jours.

Il expose, qu'en conséquence, une consultation a été faite auprès des parents d'élèves faisant ressortir :

- un taux de participation à celle-ci de 90,5 %
- et les résultats suivants :
 - 90 % des parents ont répondu favorablement au passage de la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine 2017/2018
 - 7 % des parents souhaitent garder le rythme des 4,5 jours
 - 1 % des parents souhaitent l'école le samedi matin
 - 2 % des parents sont sans avis.

Il informe également qu'un Conseil d'Ecole réunissant l'école maternelle et primaire s'est tenu le 26 juin 2017 portant uniquement sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée de Septembre 2017.

Un vote a été organisé avec les résultats suivants :

- ⇒ vote du Conseil d'Ecole de la Maternelle :
 - 8 ont voté POUR
 - 1 CONTRE
- ⇒ vote du Conseil d'Ecole du Primaire :
 - 15 ont voté POUR
 - 1 abstention
 - 1 CONTRE

Monsieur le Maire expose que, suite à la décision des deux Conseils d'Ecoles, sachant que la majorité des parents souhaite revenir à la semaine des 4 jours, que les enseignants sont unanimes pour la semaine des 4 jours, il convient à la Commune de Vernou-sur-Brenne de se positionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **décide** de supprimer les Temps d'Activités Périscolaires mis en place en 2014,
- ✓ **EST FAVORABLE** à une semaine d'enseignement de 4 jours dès la rentrée scolaire de Septembre 2017,
- ✓ **DE METTRE en PLACE** une garderie le Mercredi matin de 7 h 15 à 12 h uniquement pour les enfants allant à l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi, moyennant un forfait de 5 €.
Cette garderie est régie par la Commune de Vernou (l'accueil de loisirs du mercredi après-midi restant géré par la Communauté de Communes de Touraine-Est Vallées),
- ✓ **délègue** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

30 - 2017 : ADHESION à l' ADAC (AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE aux COLLECTIVITES LOCALES)

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'ADAC (Agence départementale d'aide aux Collectivités Locales) intervenait, en son temps, auprès de la Communauté de Communes du Vouvrillon et avait pour mission de porter assistance à la collectivité. L'adhésion était prise en charge par la CCV et s'élevait à 0,50 € par habitant.

Cette agence a été créée par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire dans le but d'apporter aux élus des réponses concrètes à leurs préoccupations quotidiennes afin de sécuriser leurs décisions et de les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités locales.

Elle peut intervenir dans les projets communaux et intercommunaux en intégrant toutes les problématiques : architecture, paysage, urbanisme, montage juridique et financier.

Depuis la fusion de la Communauté de Communes du Vouvrillon et de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau, la nouvelle Communauté de Communes Touraine Est Vallée ne souhaite pas y adhérer.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, que la commune de Vernou adhère à cette agence afin de bénéficier de conseils, aide et assistance dans la gestion de dossiers parfois complexes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, en avoir délibéré et avoir voté à mains levées dont le résultat s'exprime par :

- 7 VOIX CONTRE
- 8 ABSTENTIONS
- 7 VOIX POUR

Il est décidé que le dossier sera représenté au prochain Conseil Municipal pour un nouveau vote.

31 - 2017 : PROJET DE VENTE D'APPARTEMENTS situés au dessus de l'épicerie et de la Poste – Demande d'évaluation auprès du Service des Domaines

Monsieur le Maire informe du projet de vendre un appartement situé au dessus de l'épicerie « Ô Panier Gourmand » - 6 rue Lucien Arnoult ainsi que celui situé au 1^{er} étage de la Poste – 1 rue Lucien Arnoult sachant que ces dits appartements sont libres de toute location.

Il rappelle, qu'en application des dispositions des articles L 1311-9 à L 1311-12 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il incombe au vendeur de requérir préalablement l'avis des Services des Domaines pour évaluer ces immeubles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de** solliciter l'avis des Services des Domaines pour évaluer les deux appartements ci-dessus cadastrés AM 178 pour celui au dessus de la Poste et AM 620 pour celui au dessus de l'Épicerie,

- **charge** Maître MOUNIER-VIVIER Martine, Notaire à Vernou-sur-Brenne d'établir l'acte de vente des deux appartements,
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents afférents à la vente de ces deux appartements.

३७७७७७

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Prochain conseil municipal : 11 septembre 2017 à 20 heures